



Dossier

FISCALITÉ : UNE RÉVOLUTION EFFICACE PLUTÔT QUE DES ÉVOLUTIONS

Le gouvernement calédonien a adopté un avant-projet de loi du pays début novembre, pour réformer la Taxe générale sur la consommation dont le rendement depuis quatre ans n'est pas au rendez-vous. Plutôt qu'un ajustement des taux de la TGC, le collectif d'acteurs économiques NC ÉCO préconise de repartir d'une feuille blanche en matière de fiscalité, et a formulé des propositions de refonte de l'impôt et d'optimisation du rendement fiscal.



► « *La réforme [portée par NC ÉCO] semble effectivement parvenir à son objectif de réduction des inégalités par le rééquilibrage des revenus au sein des ménages* »

Olivier Sudrie, économiste.



TGC : le rendement n'y est pas

La taxe générale sur la consommation instaurée en octobre 2018 après plusieurs années de débat, a remplacé sept taxes : la taxe de solidarité sur les services (TSS), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe sur le fret aérien (TFA), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH), la taxe de péage (TP) et le droit proportionnel à la patente. Cette taxe sur les prix à la consommation des biens et des services distingue quatre taux : 3 % pour les produits locaux, 6 % sur les services, 22 % sur l'alcool, les boissons sucrées et les produits de luxe, et 11 % sur les autres produits.

Quatre ans après sa mise en application, le rendement de cette taxe est autour de 44 milliards de francs CFP, au lieu des 51 milliards de F CFP de taxes supprimées.

Si la fiscalité et les prélèvements obligatoires font l'objet d'autant d'attention, c'est parce qu'ils sont indispensables à financer le service public et la protection sociale, à favoriser le développement économique et à contribuer à la cohésion sociale et des territoires. À l'heure actuelle, le financement du service public et de la santé en Nouvelle-Calédonie fait déjà la démonstration qu'il est trop lourd à porter par un si petit nombre de contribuables. Si le taux de prélèvement obligatoire en Nouvelle-Calédonie se situe à l'heure actuelle à un niveau de 35 % du PIB, c'est sans compter l'ensemble des missions financées par l'État (pour 17,5 % du PIB). Sans cette prise en charge par l'État, ou en imaginant le transfert de nouvelles compétences à la Nouvelle-Calédonie, ces prélèvements obligatoires frôleraient le niveau insoutenable de 55 %. NC ÉCO a formulé

des propositions pour remettre à plat un modèle fiscal à bout de souffle.

Pour l'économiste Olivier Sudrie, qui a examiné à la fois le projet de réforme fiscale du gouvernement calédonien et les travaux de NC ÉCO, la proposition de réforme portée les acteurs économiques « *aurait un effet de levier sur la croissance tout à fait appréciable* ». Cette réforme « *globalement neutre* » en termes de rendement, écrivait-il en juillet, amènerait « *un rééquilibrage des revenus au sein des ménages en faveur principalement des classes moyennes* », particulièrement les trois premiers quartiles correspondant à 75 % de la population. « *La réforme semble effectivement parvenir à son objectif de réduction des inégalités par le rééquilibrage des revenus au sein des ménages* », conclue-t-il.

Réduire les cotisations sociales

Clé de voûte de ce projet : réduire significativement les cotisations sociales. Ce qui mécaniquement, démontre NC ÉCO, augmenterait le revenu net des salariés, leur pouvoir d'achat et donc la consommation (jusqu'à 7 % selon le modèle de simulation économique adopté par Olivier Sudrie), ainsi que le gain pour les entreprises (évalué à 9 milliards CFP par la même étude) lié à l'effet de relance. En filigrane, quelques 2 000 emplois pourraient en être créés ou maintenus. Le PIB total serait en hausse de 3,4 % et de 4,1 % pour le seul PIB marchand. Bien sûr pour s'équilibrer, ce que cette réforme enlèverait d'une main, elle le rendrait de l'autre : la pression fiscale serait reportée sur la consommation à travers la TGC et l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).



Dossier

Réformer la TGC et la CCS

« Aujourd'hui l'IRPP n'est payé que par 54 % de la population. La Contribution calédonienne de solidarité (CCS) est payée par environ 80 % de la population. Nous proposons donc d'augmenter la CCS à la fois sur le revenu, mais aussi de manière très forte sur le revenu du capital », explique Stéphane Yoteau, vice-président de la CCI. Aujourd'hui le rendement de l'IRPP est de 22 milliards CFP soit 2.1 % du PIB, l'objectif de NC ÉCO est d'obtenir un rendement de 5 % du PIB par la CCS progressive. « En fait, nous proposons un prélèvement à la source, explique Thibault Martelin du Mouvement des Entreprises de Nouvelle-Calédonie. Ce qui

va considérablement améliorer le recouvrement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Nous proposons également de simplifier la TGC avec deux taux : 5 % pour l'alimentaire et 20 % pour tout le reste. » Le projet de réforme porté par NC ÉCO sanctuarise en l'état le financement des revenus de remplacement (retraite et chômage) par les cotisations sociales des employeurs et des salariés, mais propose un réel changement de paradigme avec un financement de la protection sociale par l'impôt plutôt que par la taxation du travail. Une Contribution calédonienne de solidarité (CCS) progressive, faisant en sorte que chacun contribue aux charges de la collectivité en fonction de ses moyens, préserve le principe et l'esprit d'universalité de l'impôt sur le revenu, mais aussi le rendement fiscal qui ne serait plus limité par les niches fiscales et par la faible part de contributeurs.



QUE DIT L'AVANT-PROJET DE LOI DU PAYS SUR LA TGC ?

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a précisé dans un communiqué en date du 9 novembre 2022 son projet pour la TGC. En plus d'ajuster les taux de la TGC, le texte propose de revoir certaines exonérations et de leur substituer un remboursement de la taxe a posteriori. Seraient notamment concernés la Communauté du Pacifique, les opérateurs de logements sociaux, les agriculteurs et les pêcheurs franchisés et les sous-traitants miniers à terme (au 1^{er} janvier 2025). En outre, 7 200 entreprises sur les 20 000 recensées en Nouvelle-Calédonie étant redevables de cette taxe, l'avant-projet de loi du pays suggère un abaissement graduel du seuil de la franchise en base de TGC et une refonte des régimes d'imposition des petites entreprises, pour adresser le déséquilibre de concurrence qui s'exerce au détriment des entreprises redevables de la TGC.



Dossier

S'inspirer d'exemples qui fonctionnent

Le collectif cite, dans son projet de réforme fiscale, les exemples de l'Islande ou du Danemark, le premier ayant fait le choix de faibles cotisations sociales pour assoir sa fiscalité sur le revenu et la consommation avec une TVA à 24 %, le second finançant également sa dépense publique par l'impôt sur le revenu. Plus près de nous, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (avec un taux unique

de TGC à 15 % et aucune taxation du travail) ont le même raisonnement. « Notre système actuel est basé essentiellement sur la taxation du travail, avec des taux très largement supérieurs à ceux des pays de la zone, déroule

Mimsy Daly présidente du Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie. Mais on constate aussi que le taux d'emploi en Nouvelle-Calédonie est faible. On se retrouve donc avec une toute petite partie de la population qui contribue au financement des dépenses publiques. » Fournir plus d'emplois, mais également et concomitamment, réduire la dépense



publique en améliorant son efficacité, privilégier les assiettes larges et la progressivité de l'impôt, sont la recette gagnante selon NC ÉCO.

Une situation réversible en cinq ans

« Les efforts des agents économiques seront vains s'ils viennent alimenter le fonctionnement d'un secteur non marchand à l'efficacité de plus en plus critiquée, sans contrepartie », écrit encore le collectif. La baisse des dépenses publiques en fonctionnement de 3 points de PIB, permettrait selon NC ÉCO de réinjecter 30 milliards de F CFP en investissement ou en redistribution. Et le rendement de cette TGC nouvelle formule s'élèverait à 72,6 milliards CFP, soit 29,4 milliards CFP de plus que son rendement actuel. De quoi combler le gap d'un rendement plus faible que prévu à sa création, et probablement aussi donner un sérieux coup de pouce au déficit structurel de la Nouvelle-Calédonie. Un quart des taxes et impôts représente actuellement 80 % des recettes fiscales : « il convient donc de revoir la carte fiscale pour en améliorer la lisibilité sans diminuer son rendement. Cinq années nous semblent le délai raisonnable pour y parvenir », conclut NC ÉCO.

55 %

C'est la part de PIB que représente la dépense publique en Nouvelle-Calédonie. Dont 27 % en dépenses de fonctionnement.





LES ÉNERGIES VERTES ET L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

L'Islande est souvent pris en référence par NC ÉCO, dans la mesure où ce pays est, comme la Nouvelle-Calédonie, un territoire étendu peu peuplé, au niveau de vie élevé en PIB/habitant, à l'industrie très présente, au secteur touristique en progression constante, et à l'autonomie énergétique totale. En Nouvelle-Calédonie, la transition énergétique est également sur la bonne voie avec à l'horizon 2030, une distribution publique qui devrait être assurée à 75 % par les énergies renouvelables, et un programme quasi achevé pour rendre les îles autonomes en énergie « verte ». Le collectif NC ÉCO a très largement abordé l'économie liée aux énergies renouvelables dans le premier volet de ses travaux, consultables sur le site internet de la CCI. Les acteurs économiques, dans la réflexion sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, font ainsi la part belle à l'environnement, au développement durable, et aux secteurs économiques liés au climat, au capital naturel et au capital immatériel du territoire, qui constituent des avantages compétitifs et valorisent les compétences créatrices de valeur, localement et exportables : mer, nickel vert, énergies non carbonées, agriculture, écotourisme, etc.



L'ensemble des travaux du collectif NC ÉCO a fait l'objet de publications, qui sont consultables en ligne sur le site internet de la CCI. Une rubrique dédiée permet d'y suivre également l'actualité des acteurs économiques, ainsi qu'une page Facebook : @neco.nouvellecaledonie